



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

prêts

Question écrite n° 107090

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'attitude des assureurs en matière de crédit immobilier. Malgré la convention Belorgey, signée en septembre 2002, les assureurs imposent toujours aux emprunteurs une assurance à tarif excessif et continuent à exclure, de façon arbitraire, de plus en plus de personnes pour des raisons pseudo-médicales. En outre, le nombre de sinistres pris en charge a considérablement diminué car ont été intégrées, dans la liste des risques exclus, des pathologies courantes telles que la dépression nerveuse ou les maux de dos. En conséquence, il lui demande les mesures envisage de prendre afin de mettre fin à de tels abus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107090

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10746